

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03529

Numéro SIREN : 832 825 772

Nom ou dénomination : A L'OMBRE DES OLIVIERS

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 14016

A L'OMBRE DES OLIVIERS
Société par actions simplifiée
au capital de 300.400 euros
Siège social : Rue Maurice Herzog - Park Evasion
59810 LESQUIN
832.825.772 RCS LILLE METROPOLE
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1^{er} JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier janvier,

LA SOUSSIGNEE :

PDO-SIEGE, société par actions simplifiée au capital de 396.000 euros, dont le siège social est situé à Lesquin (59810) Park Evasion - Rue Maurice Herzog, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 895.090.744, représentée par son Président, la société CPJC INVEST, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 107 rue de Vimy à Thélus (62580), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 892.212.127, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Patrice STIEVENARD,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société (l'« **Associée unique** »),

En présence de Monsieur Patrice STIEVENARD, Président non associé de la Société,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- des statuts de la Société,
- de la lettre de démission de Monsieur Patrice STIEVENARD de ses fonctions de Président de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES AYANT POUR OBJET :

- *Constatation de la démission de Monsieur Patrice STIEVENARD de son mandat de Président de la Société, désignation de la société PDO-SIEGE en qualité de nouveau Président de la Société et fixation de sa rémunération,*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Patrice STIEVENARD de son mandat de Président de la Société, désignation de la société PDO-SIEGE en qualité de nouveau Président de la Société et fixation de sa rémunération

L'Associée unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Patrice STIEVENARD de ses fonctions de Président de la Société, prend acte de sa démission avec prise d'effet à compter de ce jour, le remercie pour les services rendus dans le cadre de son mandat et décide de nommer en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

PDO-SIEGE

société par actions simplifiée au capital de 396.000 euros,
dont le siège social est situé à Lesquin (59810) Park Evasion -Rue Maurice Herzog,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 895.090.744,
représentée par son Président, la société CPJC INVEST, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 107 rue de Vimy à Thélus (62580), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 892.212.127, elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Patrice STIEVENARD.

Monsieur Patrice STIEVENARD, au nom et pour le compte de la société qu'il représente, déclare accepter ledit mandat et affirme que la société PDO-SIEGE ne tombe sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à cette nomination.

En qualité de Président, la société PDO-SIEGE exercera son mandat conformément aux statuts de la Société et disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers en toutes circonstances.

..... LA SUITE OMISE COMME INUTILE JUSQUE

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique

De tout ce que dessus, il a été établi le présent extrait de procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par voie électronique par l'Associée unique, nouveau Président.

La signature de Monsieur Patrice STIEVENARD, au nom et pour le compte de la société PDO-SIEGE qu'il représente, remplacera la mention manuscrite « *Bon pour acceptation, au nom et pour le compte de la société PDO-SIEGE, des fonctions de Président de la Société* ».

DocuSigned by:

5E286F54051844E...

PDO-SIEGE

Représentée par CPJC INVEST

Elle-même représentée par Monsieur Patrice STIEVENARD